



Ma ComCom Ma Santé

## Une complémentaire santé collective & négociée

L'association Actiom, négocie auprès des compagnies d'assurance et des mutuelles, des contrats collectifs à adhésion facultative. Le but est d'obtenir des tarifs négociés et mutualisés au niveau national pour vous faire bénéficier d'avantages et de garanties améliorées par rapport à un contrat individuel.

## Une solution adaptée à vos besoins

Avec des offres actifs, des offres seniors et jusqu'à 11 niveaux de garanties, nous trouvons la solution qui convient à vos besoins et à votre budget.

## L'accompagnement & Le conseil

Parce que bien choisir sa mutuelle peut prendre du temps, vous bénéficiez du conseil personnalisé de nos conseillers et de votre référent local pour vous accompagner dans votre démarche (analyse du contrat, conseils, calculs et comparatifs, adhésion, résiliation...).

## L'accompagnement ACS

L'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS), est une aide de l'État qui vous permet de bénéficier d'une réduction sur le coût de votre complémentaire santé (selon vos revenus) Nous vous accompagnons, avec votre CCAS, dans votre démarche de demande d'aide ACS.

## La défense de vos intérêts

Parce que l'union fait la force, l'association Actiom représente et défend l'intérêt de tous ses adhérents face aux mutuelles et compagnies d'assurance. Notre objectif est d'être en perpétuelle recherche d'amélioration de conditions (garanties, tarifs, avantages, partenaires...).



3 possibilités pour  
vous informer & vous accompagner  
dans votre démarche

Je découvre les garanties et tarifs en ligne,  
depuis chez moi !

### Le tarificateur MCMS

Sur le site internet :  
[macommunemasante.org](http://macommunemasante.org)

- Simple et facile d'utilisation
- Libre d'accès et sans engagement
- Gestion des demandes ACS
- Accessible 7j/7 24h/24



Je contacte les conseillers spécialisés  
par téléphone !

### Le n° dédié

► 05 64 10 00 48

Service conseils & Prise de RDV  
(Prix d'un appel local)



Ouvert du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00

- Infos formules et garanties
- Conseil et souscription
- Gestion et suivi du contrat
- Aide à l'utilisation des services et outils
- Prise de RDV et inscription permanence

Je rencontre mon référent local, lors de la  
prochaine permanence !

### L'inscription permanence

Renseignements auprès d'une des  
permanences mentionnées en couverture.



- Conseil et analyse des contrats
- Calculs et simulations des garanties
- Accompagnement personnalisé  
(adhésion, résiliation, modification...)

[www.macommunemasante.org](http://www.macommunemasante.org)

ACTIOM Association loi 1901 numéro W332016997-domiciliée 8, avenue  
Roger Lapébie - ZI Chanteloupseau - 33140 Villeneuve d'Ornon  
Ma Commune Ma Santé : marque déposée à l'INPI sous le n° 14/4081827

Imprimé sur papier PEFC - Ne pas jeter sur la voie publique



Ma ComCom Ma Santé

La solution santé mutualisée



Informations auprès des cinq permanences  
mentionnées ci-dessous ou sur  
[macommunemasante.org](http://macommunemasante.org)

Ce dispositif concerne l'ensemble des habitants de la  
Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux qui  
peuvent prendre RDV dans l'une des communes à leur convenance.

#### ► CCBRC

01 60 66 67 10

#### ► Machault

01 64 23 85 76

#### ► Crisenoy

01 64 38 83 22

#### ► Coubert

01 64 06 71 20

#### ► Grisy-Suisnes

01 64 05 90 03

#### ► Prise de RDV

(Prix d'un appel local)



## L'Association Actionm

### Notre force, La Mutualisation !

L'association ACTIONM « *Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat* » est une association d'assurés loi 1901, totalement indépendante.

**Son rôle est de représenter et de défendre les intérêts de tous ses adhérents** face aux assureurs et mutuelles, afin de négocier et obtenir les meilleures conditions : *garanties options, tarifs, services & avantages, partenaires...*

Née de la volonté d'élus locaux de favoriser l'accès aux soins de santé pour leurs administrés, Ma ComCom Ma Santé est la réponse adaptée pour des milliers de communes partout en France.

La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, dans cette démarche d'action sociale, propose les services de l'association Actionm afin que les administrés puissent bénéficier de Ma ComCom Ma Santé, une solution santé mutualisée, adaptée aux besoins et aux budgets de chacun.

### Nos valeurs

Parce qu'une association rassemble des membres qui se ressemblent, les adhérents de l'association Actionm se retrouvent autour de valeurs communes telles que la solidarité, la mutualisation, la responsabilité, la citoyenneté, l'indépendance et la compétence.

### Nos partenaires



## Ma ComCom Ma Santé

### La solution santé mutualisée

## Favoriser le retour à l'accès aux soins & Économiser sur vos cotisations mensuelles

Ma ComCom Ma Santé s'adresse à tous ceux qui souhaitent retrouver une couverture santé de qualité et/ou économiser sur les cotisations mensuelles en préférant une offre collective et mutualisée, à un contrat individuel.

### Qui peut en bénéficier ?

**Pour bénéficier de Ma ComCom Ma Santé, il faut :**

- Habiter la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (résidence principale ou secondaire).
- Ou être salarié, commerçant, artisan, agriculteur ou professionnel libéral installé dans la communauté.
- Ou être employé territorial ou agent municipal au sein de la communauté ou de ses communes membres.
- Être membre de l'association Actionm  
(Cotisation annuelle de 12€)

### i Votre ComCom au cœur de l'action

**Parce que votre commune se préoccupe de vos difficultés d'accès aux soins de santé, elle a signé une convention de partenariat avec l'association Actionm. Cela vous permet :**

- de rencontrer votre référent local lors de permanences pour être conseillé et accompagné dans toutes vos démarches
- de bénéficier des outils et des services Ma ComCom Ma Santé (conseillers spécialisés par téléphone, tarificateur en ligne, réunions d'informations publiques, permanences locales...)

## Ma ComCom Ma Santé

## Des solutions adaptées pour tous !

L'association Actionm a négocié pour vous:

### Le choix d'une solution adaptée :

- **4 contrats Groupe**, et jusqu'à 11 niveaux de garanties, pour répondre au mieux aux attentes de chacun
- des **solutions personnalisées** (prestations modulables au sein d'une même famille, garanties obsèques...)

### Des tarifs mutualisés :

- négociés et adaptés par tranche d'âge
- gratuité dès le 3<sup>ème</sup> enfant
- réduction tarifaire jusqu'à 10% pour le conjoint

### Des avantages :

- pas de sélection médicale
- des prestations sans délai de carence
- le **Tiers payant** (pas d'avance de frais)
- l'**assistance santé 24h/24h**
- des **réseaux de soins performants** (Carte Blanche, Itelis, Easy-verres)
- des **cotisations déductibles en loi Madelin** pour les travailleurs indépendants
- l'**accompagnement ACS**



### Evaluez vos garanties !

Retrouvez tous les détails de la solution santé mutualisée sur notre tarificateur en ligne

En libre accès & sans engagement sur [macommunemasante.org](http://macommunemasante.org)

